



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 59645

Texte de la question

M Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les conséquences pour les élèves de l'horaire d'été. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer les observations relevées par les enseignants sur l'influence de ce changement d'horaire sur le comportement des élèves et lui préciser si le passage à l'horaire d'été n'est pas contraire aux conclusions des recherches effectuées, en particulier par le professeur Montagne, sur les cycles d'attention des enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - L'heure d'été a été fixée en 1975 et le Sénat a adopté le 23 mai 1990 une proposition de loi tendant à modifier l'heure légale. Le problème est complexe et sa solution se situe désormais dans le cadre européen. C'est pourquoi, la Commission des communautés européennes a demandé à deux bureaux d'études des rapports sur les conséquences du changement d'heure pour l'environnement et la santé. Ces rapports, ainsi que celui remis au Sénat par Mme Segolène Royal, ministre de l'environnement, vont apporter des éléments de réflexion aux différents pays et aux experts européens chargés de prendre une décision. La directive européenne en vigueur ayant fixé les dates de changement d'heure jusqu'en 1992 inclusivement, il appartient à ces experts européens, de juger de l'opportunité de reconduire cette mesure en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59645

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2990